

Pour vos aides PAC
pensez à **télédéclarer**

www.telepac.agriculture.gouv.fr



Direction départementale des territoires
Service Agriculture
50 boulevard de Lyon
02011 LAON cedex
tel : 03.23.24.65.71



1^{ère} connexion

Vous n'avez jamais eu de compte Télépac
Comment le créer pour la 1^{ère} fois ?

Étape n° 1

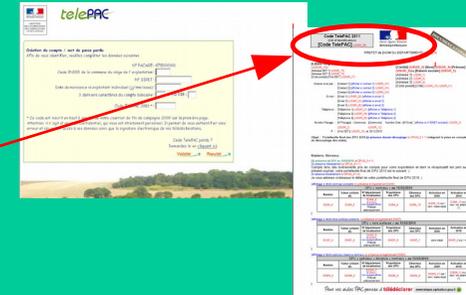
Cliquez sur l'onglet « créer un compte ou mot passe perdu »



Étape n° 2

Sur l'écran suivant, saisissez vos informations personnelles :

- n° PACAGE,
- code INSEE du siège de l'exploitation
- n° SIRET ou date de naissance (sauf forme sociétaire),
- 3 derniers caractères du compte bancaire et la clé RIB,
- code «Télépac» qui se trouve en haut à gauche de votre courrier reçu en mars 2017



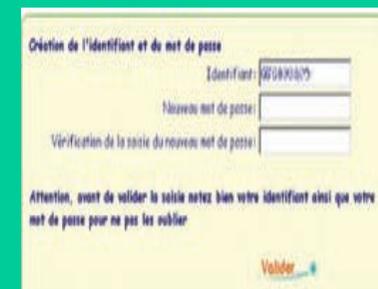
Étape n° 3

Durant la dernière étape de la création de votre compte, il vous sera demandé de choisir votre mot de passe de connexion (8 caractères dont des Majuscules, minuscules et caractères spéciaux)

Il faudra saisir 2 fois ce mot de passe.

ATTENTION

- Ce mot de passe est confidentiel et personnel et il vous sera demandé lors de vos prochaines connexions.
- Il sécurise l'accès de vos données, ainsi que la signature électronique de vos télédéclarations.



Pour vos aides PAC pensez à **télédéclarer**

www.telepac.agriculture.gouv.fr 

Pour 2018 « zéro papier » pour le département de l'Aisne

3 rendez-vous pour **TELÉDECLARER**

- ✓ du **1^{er} au 31 janvier inclus**, télédeclarez vos demandes d'aide ovine et caprine
- ✓ du **1^{er} janvier au 15 mai inclus**, télédeclarez votre demande d'aide aux bovins allaitants et laitiers
- ✓ du **1^{er} avril au 15 mai inclus**, télédeclarez votre dossier PAC

La DDT se tient à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche.

Pour plus d'informations : [http:// agriculture.gouv.fr/telepac](http://agriculture.gouv.fr/telepac)

Connectés
en 2017

Vous aviez déjà créé un compte Télépac en 2017

Étape n° 1

Sur l'écran d'accueil saisissez dans la case « utilisateur » votre n° PACAGE et votre mot de passe (il vous est propre).

Il s'agit de celui utilisé en 2017

Étape n° 2

Sur l'écran suivant saisissez votre « code Télépac 2017 » qui se trouve en haut à gauche de votre courrier reçu en mars 2017 » puis validez.

Votre compte est alors reconduit pour 2018.